

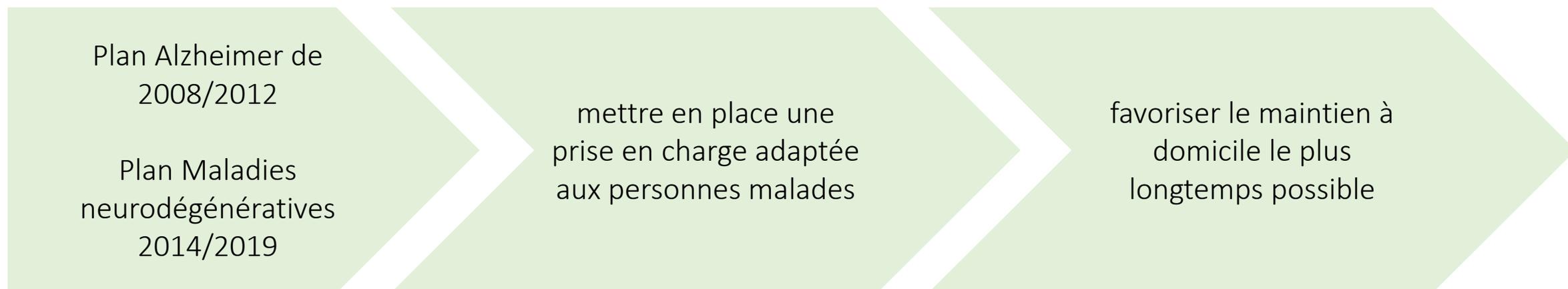


Equipe Spécialisée d'Accompagnement

(Equipe Spécialisée Alzheimer)

Marilou GUYONNET
Ergothérapeute

Historique



Qui sont les personnes concernées par les ESA?

S'adresse en priorité :

- Aux personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées diagnostiquées ou en cours de diagnostic
- A un stade léger ou modéré de la maladie

Mais aussi :

- Maladie de Parkinson
- Sclérose en plaques
- Etc.

Quel est le but des ESA ?

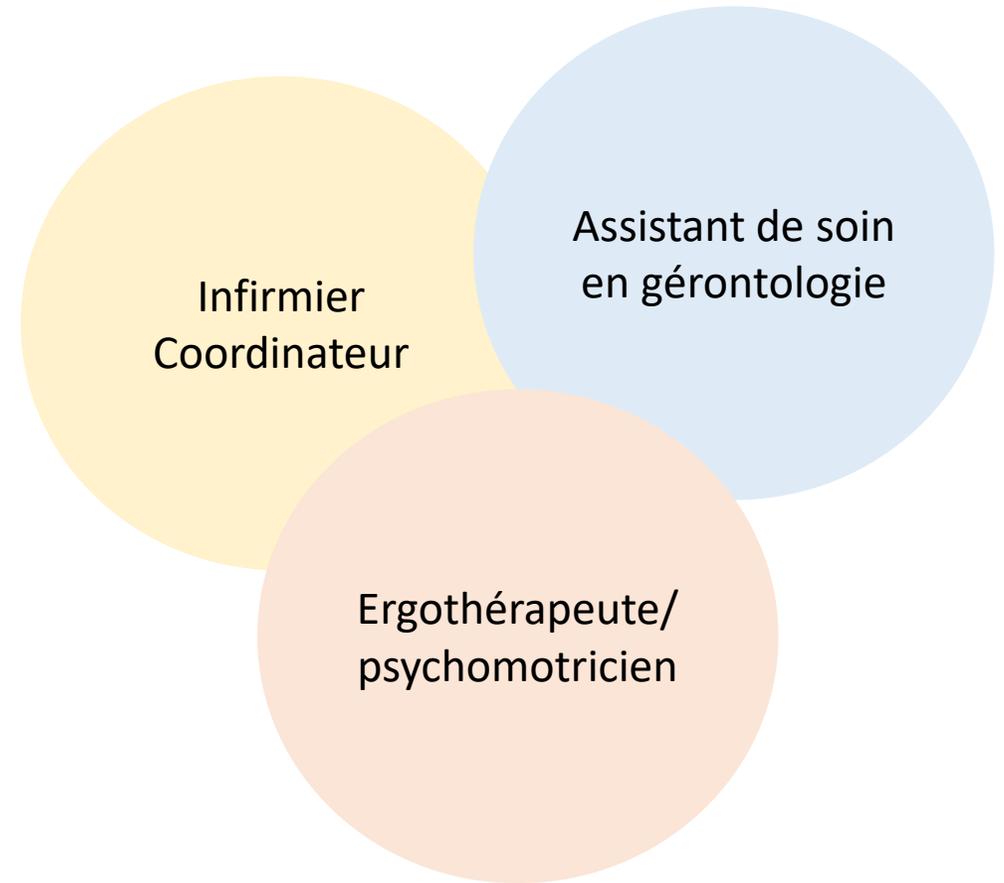
--> Proposer une intervention à domicile ayant pour but **d'améliorer ou de préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.**

Comment fonctionnent les ESA ?

Prescription par le médecin
traitant ou le médecin spécialiste
(neurologue, gériatre, ...)



12 à 15 séances de soins d'accompagnement
et de réhabilitation à domicile



Prise de contact



Evaluation



Définition des objectifs



Intervention



Bilan

Quelles sont les problématiques souvent rencontrées?

Oublis de rendez-vous

Apathie

Difficultés d'organisation des tâches

Difficultés d'utilisation du téléphone portable

Repli sur soi / perte de confiance en soi

Incompréhension des troubles par l'aidant

Désorientation temporelle / spatiale

Détresse / fardeau de l'aidant

Quelles sont nos actions ?



La personne



Son environnement



L'aidant

Quelles sont nos actions ?

Auprès de la personne : permettre le maintien des capacités restantes, l'apprentissage de stratégies de compensation, la diminution des troubles du comportement ;

- **Valoriser les capacités** de la personne (stimulation cognitive, jeux de société, gym douce, etc...)
- Proposer des outils de compensation (calendrier, agenda, éphéméride, ...)
- Proposer des aides techniques à l'écriture
- Accompagner dans l'utilisation du téléphone, de la télécommande, etc.
- Informer sur les relais possibles (clubs, accueil de jour, etc.)
- Démarche d'éducation thérapeutique, de sensibilisation et de conseils
- Etc.



Quelles sont nos actions ?

Sur l'environnement : permette de maintenir ou d'améliorer le potentiel cognitif, moteur et sensoriel des personnes ainsi que la sécurité (exemple : limiter les chutes).

- Conseils en aménagement du domicile (salle de bain, etc.)
- Conseils en aide technique (planche de bain, barres d'appui, etc.)



Quelles sont nos actions ?

Auprès de l'aidant : permettre d'améliorer ses compétences « d'aidant »



- Démarche d'éducation thérapeutique, de sensibilisation et de conseils ;
- Conseils et informations sur les associations existantes (structures de répit, groupes de parole, formation des aidants)

Fin de l'intervention

- Bilan de l'ergothérapeute/psychomotricien pour évaluer si les objectifs ont été atteints ;
- Evocation des relais possibles (aide à domicile, SSIAD, accueil de jour, etc.) ;
- Envoie des comptes rendus aux médecins.